

Mis en ligne le 8 février 2023

ARRETE MUNICIPAL N° 12880 DU 7 FEVRIER 2023

OBJET :

Run à L'Orient 2023
12 mars 2023

- LE MAIRE de LARMOR-PLAGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2211.1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le circuit présenté par Lorient Triathlon FLK,
- Vu la demande présentée par M.LE SAUCE Lucas, Président du Lorient Triathlon FLK,
- Considérant que par mesure de sécurité publique, il importe de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement de la manifestation le dimanche 12 mars 2023.

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de la course à pied « Run à l'Orient » organisée par Lorient Triathlon FLK le dimanche 12 mars 2023, la commune de Larmor-Plage autorise les coureurs à emprunter le sentier de l'étang du Ter entre la digue de Kermélo et la digue de saint-Mathurin

ARTICLE 2 : Sur cette portion, la circulation des usagers du sentier sera réglementée pendant la durée des épreuves, soit entre 10h00 et 13h00.

ARTICLE 3 : Sur le parcours et sous leur responsabilité, les organisateurs placeront les panneaux de signalisation réglementaires. Ceux-ci seront chargés de la sécurité des usagers et de rétablir la circulation dès la fin des épreuves.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire Centrale de Police et tous Agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

